



Villiers-sur-Marne

**RAPPORT DE PRESENTATION DU
BUDGET PRIMITIF 2020
Budget principal**

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser les données issues des documents budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions budgétaires et comptables (M14)

L'adoption du budget primitif s'inscrit cette année dans le cadre d'une mesure dérogatoire au Code Général des Collectivités Territoriales, eu égard de la crise sanitaire que connaît le pays.

En effet, L'ordonnance N°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, émanant de la loi « urgence » du 23 mars 2020, précise que les collectivités territoriales ont jusqu'au 31 juillet 2020 pour adopter leur budget

Pour mémoire, le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Municipal du 27 février dernier reste réglementaire du fait la mesure dérogatoire.

BUDGET PRINCIPAL

A) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de Fonctionnement du Budget primitif de l'exercice 2020 s'équilibre à la somme de 57 000 000€.

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	10 674 500,00	
012	Charges de personnel	29 510 000,00	
014	Atténuation de produits (fngir et fpic)	4 813 100,00	
65	Charges de gestion courante	2 708 050,00	
66	Charges financières	2 250 000,00	
67	Charges exceptionnelles	112 350,00	
	Total des dépenses réelles	50 068 000,00	
023	<i>Autofinancement prévisionnel</i>	<i>5 300 000,00</i>	
042	<i>Opé. ordre transfert entre sections</i>	<i>1 632 000,00</i>	
	total des opérations d'ordre	6 932 000,00	
002	<i>Résultat reporté 2019 (excédent)</i>		<i>7 742 373,24</i>
013	Atténuation de charges		260 000,00
70	Produits des services et du domaine		3 231 700,00
73	Impôts et taxes		35 573 600,00
74	Dotations subventions et participations		8 910 946,76
75	Autres produits de gestion courante		672 180,00
76	Produits financiers		565 000,00
77	Produits financiers		2 200,00
	Total des recettes réelles		49 215 626,76
042	Opé. ordre transfert entre sections		42 000,00
	TOTAL	57 000 000,00	57 000 000,00

I – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	PREVU 2019	DEPENSES REALISEES	TAUX réalisation	BUDGET 2020
011	Charges à caractère général	11 038 036,00	9 342 978,77	84,6%	10 674 500,00
012	Charges de personnel	29 557 524,00	28 846 029,21	97,6%	29 510 000,00
014	Atténuation de produits	4 752 500,00	4 493 311,00	94,5%	4 813 100,00
65	Charges de gestion courante	2 573 500,00	2 342 495,31	91%	2 708 050,00
66	Charges financières	2 204 290,00	2 032 694,33	92,2%	2 250 000,00
67	Charges exceptionnelles	332 150,00	38 032,42	11,5%	112 350,00
	Total dépenses réelles	50 458 000,00	47 095 541,04	93,3%	50 068 000,00
023	<i>Autofinancement prévisionnel</i>	<i>6 500 000,00</i>	-	-	<i>5 300 000,00</i>
042	<i>Opérations ordre transférées en SI</i>	<i>1 642 000,00</i>	<i>4 127 092,68</i>	<i>251,3%</i>	<i>1 632 000,00</i>
	Total dépenses d'ordre	8 142 000,00	4 127 092,68	50,7%	6 932 000,00
	TOTAL	58 600 000,00	51 222 633,72	87,4%	57 000 000,00

➤ **Les charges à caractère général : 10 674 500€** (chapitre 011) regroupent les achats de biens et de services correspondant aux dépenses quotidiennes de la collectivité représentent 21,3% des dépenses réelles de fonctionnement. Ces charges intègrent principalement les dépenses portant sur les contrats de service, l'alimentation, l'entretien des terrains, des bâtiments et des voiries, les frais d'études et honoraires, les formations obligatoires en faveur du personnel. La crise sanitaire que connaît actuellement le pays génère des conséquences sur les charges à caractère général : certains postes de dépenses ont été revus à la baisse comme celui des classes de découverte du fait des « non-départs » constatés dans les écoles. De plus, une enveloppe de 300 000€ est destinée à couvrir les dépenses de fonctionnement liées à la crise sanitaire et au redémarrage des activités, principalement par de l'acquisition d'équipement individuel de protection (masques, gants, gel hydro alcoolique, blouses...).

➤ **La masse salariale : 29 510 000€** (chapitre 012) représente 58,9% des dépenses réelles de fonctionnement.

Elle intègre principalement les éléments suivants :

- l'augmentation liée à la prise en compte du GVT (Glissement Technicité Vieillesse) qui prévoit les avancements d'échelon et de grade ;
- la compensation de la CSG pour les fonctionnaires ;
- la reprise du Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR) qui revalorise les grilles indiciaires et améliore les perspectives des carrières des agents de la fonction publique ;
- les effets de la réforme du régime indemnitaire démarrée en 2015 ;
- l'organisation des élections municipales ;
- enfin, l'optimisation quotidienne de la masse salariale : par le redéploiement de postes pour répondre à la demande croissante des usagers ; par la gestion des reclassements professionnels.

- **Les atténuations de produits : 4 813 100,00€** (chapitre 014). Ces dépenses comprennent essentiellement le FNGIR (1 562 500€) ; le Fonds de péréquation (350 000€) ; des écritures de transfert entre la ville et l'établissement public (Territoire Paris Est Marne et Bois) qui reprennent les redevances de l'enlèvement des ordures ménagères pour un montant de 2 900 000€.
- **Les charges de gestion courantes : 2 708 050,00€** (chapitre 65). Ce chapitre budgétaire augmente de plus de 15% par rapport au réalisé 2019 du fait de l'augmentation significative du fonds de compensation des charges territoriales versé au Territoire (+80%). Ce chapitre intègre également les subventions versées aux associations (552 000€) ; la participation de la ville au CCAS (473 000€) ; la contribution aux services de secours et incendie (545 850€) ; la contribution à Infocom94 (330 000€) ; le reversement auprès d'EFFIA des encaissements des droits de stationnement sur voirie (opération qui se neutralise en recettes et en dépenses).
- **Les charges financières : 2 250 000,00€** (chapitre 66) sont stables par rapport à 2019.
Les intérêts de la dette s'élèvent à 4,5% des dépenses réelles de fonctionnement.
- **Les charges exceptionnelles : 112 350,00€** (charges 67) comprennent principalement les remboursements aux usagers ainsi que des risques contentieux.
- **Les opérations d'ordre : 6 932 000,00€** (chapitres 023 et 042) concernent les dotations aux amortissements d'un montant de 1 632 000 € ainsi que le virement prévisionnel de 5 300 000€.

II – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT sont retracées comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	PREVU 2019	RECETTES REALISEES	TAUX réalisation	BUDGET 2020
002	Résultat reporté (excédent)	9 602 210,26	-		7 742 373,24
013	Atténuation de charges	260 000,00	302 729,69	116,4%	260 000,00
70	Produits des services et du domaine	3 583 580,00	3 843 892,88	107,3%	3 231 700,00
73	Impôts et taxes	34 935 000,00	36 232 426,47	103,7%	35 573 600,00
74	Dotations subventions et participations	8 881 109,74	9 248 330,97	104,1%	8 910 946,76
75	Autres produits de gestion courante	769 100,00	765 552,42	99,5%	672 180,00
76	Produits financiers	527 000,00	566 102,68	107,4%	565 000,00
77	Produits exceptionnels	-	2 563 741,28	-	2 200,00
	Total recettes réelles	48 955 789,74	53 522 776,39	91,4%	49 215 626,76
042	Opérations d'ordre transférées en SI	42 000,00	40 020,31	95,3%	42 000,00
	TOTAL	58 600 000,00	53 562 796,70	91,4%	57 000 000,00

- L'évolution des **produits des services : 3 231 700,00€** (chapitre 70). La part des produits des services représente 6,6% des recettes réelles de fonctionnement. Ces dernières sont en baisse eu égard du contexte lié à la crise sanitaire et de l'interruption provisoire des services à la population. Il a donc été nécessaire de revoir à la baisse les produits de services. Pour mémoire, ces recettes comprennent l'ensemble des produits des services aux prestations à la population (restauration, centre de loisirs, jeunesse, culture, social, petite enfance).

➤ Le produit des **impôts et taxes : 35 573 600,00€** (chapitre 73) comprend notamment :

- Le produit fiscal local : 24 080 000,00€

Ce produit s'obtient **par une diminution des taux du Foncier Bâti et du Foncier Non Bâti** :

- Le taux de la taxe sur le foncier bâti retenu est de 21,50% pour un produit attendu de 8 416 390€ au lieu de 8 964 434€ avec un taux de 22,90% (taux 2019)
- Le taux de la taxe sur le foncier non bâti retenu est de 136,80% pour un produit attendu de 309 305€ au lieu de 329 450€ avec un taux de 145,71% taux 2019)

Rappel des bases d'imposition notifiées en 2020 :

Taxe d'habitation : 44 520 000€

Taxe sur le Foncier Bâti : 39 146 000€

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 226 100€

Pour mémoire, la commune n'a plus compétence pour voter le taux de la Taxe d'Habitation. Ce dernier est fixé à 24,49% et son produit est estimé à 15 354 948€ par les services fiscaux.

- L'attribution de Compensation versée par le Territoire : 5 276 000€
- La Taxe sur l'électricité : 360 000€
- Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 2 900 600€

- Le fonds de solidarité des communes d'Ile de France : 1 640 000€
- La taxe additionnelle aux droits de mutation : 1 100 000€
- La taxe locale sur la publicité extérieure : 210 000€

Ce chapitre budgétaire représente 72,3% des recettes réelles de fonctionnement

➤ **Les dotations et subventions : 8 910 946,76€** (chapitre 74) en diminution par rapport à 2019 eu égard de la période d'interruption des services au public : il a été nécessaire de revoir à la baisse les subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne. D'autre-part, la Dotation globale de Fonctionnement est en baisse par rapport à 2019 de plus de 100 000€. Cette dernière est composée de la dotation forfaitaire qui perd 107 000€ ; de la dotation nationale de péréquation qui perd également 48 200€ et de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale qui augmente de 52 300€

Ce chapitre est principalement composé de :

- la Dotation Globale de Fonctionnement : 3 670 000€
- la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale : 1 450 000€
- la Dotation nationale de péréquation : 500 000€
- les subventions CAF : 1 834 000€
- les compensations fiscales : 930 300€
- les subventions du Département : 263 000€
- les participations de l'Etat : 211 700€

Ce poste représente 18,1% des recettes réelles de fonctionnement.

- **Les autres produits de gestion courante : 672 180,00€** (chapitre 75) constant par rapport à 2019, ce poste retrace le produit de l'encaissement des loyers, et diverses redevances versées par nos concessionnaires.
- **Les produits financiers : 565 000,00€** (chapitre 76) ce poste correspond au produit lié au remboursement de l'Etat sur la sortie des emprunts à risques.
- **Les opérations d'ordre : 42 000,00€** (chapitre 042) concernent la quote-part des subventions d'investissement transférable

III – CONCLUSION :

Ratios pour 2020 (population retenue 28 567 ha)

ratios	2020
Produit des impositions directes par habitant	842,93
Recettes réelles de fonctionnement par habitant	1 722,81
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	58,93
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	115,90

B) LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'Investissement du Budget primitif de l'exercice 2020 s'équilibre à la somme de 17 900 000€.

CHAPITRE	DEPENSES	Budget 2019	Réalisé 2019	Taux réalisation	Report	Budget 2020
001	Résultat reporté	873 595,79	-		-	2 421 955,22
040	Opérations d'ordre	42 000,00	40 020,31	95,3%	-	42 000,00
041	Opérations patrimoniales	3 000 000,00	1 417 596,60	47,3%	-	1 500 000,00
	Total des opérations d'ordre	3 042 000,00	1 457 616,91	47,9%	-	1 542 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-		-	250 000,00
16	Emprunts (remboursement k dette)	3 857 080,26	3 841 193,15	99,6%	-	4 326 092,52
	Total des opérations financières	3 857 080,26	3 841 193,15	99,6%	-	4 576 092,52
20	Immobilisations incorporelles	422 538,80	192 234,80	45,5%	64 546,54	171 246,54
204	Subventions d'équipement versées	118 975,97	74 776,69	62,9%	42 351,28	162 351,28
21	Immobilisations corporelles	11 109 204,09	8 918 062,85	80,3	1 738 574,33	5 614 634,33
23	Immobilisations en cours	375 735,70	60 754,45	16,2%	254 872,20	1 004 872,20
	VOTE PAR OPERATION					
2012000019	ANRU Simone Veil	7 047,91	-		7 047,91	7 047,91
2014000020	Parc urbain Friedberg	600 000,00	133 954,26	22%	9 800,00	2 399 800,00
	Total dépenses d'équipement	12 633 502,47	9 379 783,05	74,2%	2 117 192,26	9 359 952,26
45	Opérations pour tiers	1 393 821,48	388 006,81			
	TOTAL	21 800 000,00	15 066 599,92	69,1%	2 117 192,26	17 900 000,00

CHAPITRE	RECETTES	Budget 2019	Réalisé 2019	Taux réalisation	Report	Budget 2020
001	Résultat reporté	-				-
021	Virement section de fonctionnement	6 500 000,00	-			5 300 000,00
040	Opérations d'ordre	1 642 000,00	4 127 092,68	251,3%	-	1 632 000,00
041	Opération patrimoniales	3 000 000,00	1 417 596,60	47,3%	-	1 500 000,00
	Total des opérations d'ordre	11 142 000,00	5 544 689,28	49,8%	-	8 432 000,00
10	Dotations fonds divers	2 624 443,57	2 861 533,89	109%	-	2 600 370,00
1068	Excédents fonctionnement capitalisés	2 800 000,00	2 800 000,00	100%	-	4 200 000,00
024	Produits cessions d'immobilisations	2 266 900,00	-			245 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 650,00	8 753,19	154,9%	-	8 000,00
27	Autres immobilisations financières	13 500,00	13 515,11	100,1%	-	13 500,00
	Total des recettes financières	7 710 493,57	5 683 802,19	73,7%	-	7 066 870,00
13	Subventions d'investissement	1 503 684,95	1 763 897,14	117,3%	362 130,00	1 567 130,00
16	Emprunts et dettes	-	11 001,54		-	-
23	Immobilisations en cours	50 000,00	126 843,53	253,7%	-	-
	VOTE PAR OPERATION					
201200019	ANRU Simone Veil	-	-		-	-
201400020	Parc Friedberg	-	-		-	834 000,00
	Total des recettes d'équipement	1 553 684,95	1 901 742,21	122,4%	362 130,00	2 401 130,00
45	Opérations pour tiers	1 393 821,48	388 006,81	27,8%	-	-
	TOTAL	21 800 000,00	13 518 240,49	62%	362 130,00	17 900 000,00

I - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT se répartissent comme suit :

1. Les dépenses d'équipement représentent 9 359 952,26€ soit 52,3% des dépenses.
2. Les opérations financières, principalement le remboursement du capital de la dette sont évaluées à 4 576 092,52€ soit 25,6% des dépenses.
3. Les écritures d'ordre : retracent principalement des écritures comptables liées à des mouvements d'ordre ne donnant pas lieu à décaissement effectif d'un montant de 1 542 000,00 €, soit 8,6% des dépenses.
4. Le résultat reporté de l'exercice précédent, d'un montant de 2 421 955,22€, soit 13,5% des dépenses.

1. Les principales dépenses d'équipement se déclinent comme suit :

- ✓ L'Aménagement Urbain et la Maintenance des Bâtiments : 1 666 990,00€ décomposés dans des travaux de voirie (1 117 920€) ; d'entretien des espaces verts (43 080€) ; des travaux d'environnement (13 000€) ; d'entretien des bâtiments communaux et des écoles (453 990€) ; d'équipement de matériels et outillages (39 000€).
- ✓ Amélioration du Patrimoine : 810 000,00€ comprenant principalement des travaux d'accessibilité et de sécurisation dans les bâtiments publics (60 000€) ainsi que le projet de reconstruction du réfectoire Brel (750 000€).
- ✓ Développement du territoire : 3 227 250,00€ composés de raccordements de réseaux (750 000€) compensés par une recette d'investissement du même montant ; de divers régularisations et acquisitions foncières (87 250€) et de la réalisation du parc urbain Friedberg (2 390 000€).
- ✓ Des restes à réaliser à hauteur de 2 117 192€ permettant d'achever les programmes et opérations démarrés en 2019.
- ✓ Le développement du réseau de vidéo protection sur la ville : 621 000€.
- ✓ Le renouvellement partiel du parc informatique de la ville et la poursuite de l'informatisation des écoles par l'acquisition de tablettes numériques : 318 000€.

- ✓ Les services à la population : renouvellement de matériel dans les services accueillant du public comme la piscine, la restauration, la petite enfance, le 3^{ème} âge, le social, l'enfance, la jeunesse, les sports pour un montant de 399 520€.
- ✓ Par ailleurs, la ville prévoit une enveloppe de 200 000€ liée aux aménagements sanitaires et à la crise à travers la sécurisation des postes d'accueil au public ; l'achat de matériel d'impression 3D ; l'aménagement des services d'accueil des enfants et des jeunes pour respecter les distances de sécurité (écoles, restaurants scolaires, petite enfance, jeunesse et social).

2. Les opérations financières retracent principalement les mouvements consacrés au remboursement du capital de la dette pour un montant de 4 240 000,00 € ainsi qu'une partie de l'apurement de l'actif en vue de préparer au passage à la nomenclature M57, pour un montant de 250 000€.

3. Les opérations d'ordre retracent les opérations patrimoniales pour ordre 1 542 000,00 € (écritures d'avances et de soldes de trésorerie accordées dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée à la SADEV pour la réalisation de l'école Veil). Ces écritures comptables liées à des mouvements d'ordre ne donnent pas lieu à décaissement effectif.

II - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT se décomposent comme suit :

1. Les recettes financières 7 066 870€ représentent 39,5% des recettes.
2. Les opérations d'ordre 8 432 000€ représentent 47,1% des recettes.
3. Les recettes d'équipement 2 401 130 € représentent 13,4% des recettes.

1. Les recettes financières sont composées de :

- ✓ Le FCTVA : 700 370€
- ✓ La taxe d'aménagement : 1 900 000€
- ✓ Les cessions d'actifs immobilisés (terrains) : 245 000€
- ✓ L'excédent de fonctionnement capitalisé : 4 200 000€
- ✓ Dépôt et cautionnement reçus et autres immobilisations financières : 21 500€

2. Les opérations d'ordre retracent les écritures en provenance des deux sections :

- ✓ Le virement de la section de fonctionnement : 5 300 000€
- ✓ Les opérations d'amortissement des immobilisations : 1 632 000€
- ✓ Les écritures patrimoniales dont on retrouve l'équivalent dans les dépenses d'investissement : 1 500 000€

3. Les recettes d'équipement

Les subventions d'équipement sont affectées comme suit :

- ✓ Les amendes de police pour 250 000€ ;
- ✓ Des restes à réaliser de 362 130€ qui concernent le terrain synthétique pour 231 250€ ; le plateau d'évolution multi-sports pour 101 000€ ;
- ✓ L'aménagement du parc urbain Friedberg pour 600 000€ ;
- ✓ Les extensions de réseaux pour 750 000€ ;
- ✓ Le projet de vidéo protection pour 205 000€ ;
- ✓ L'aménagement de la piste cyclable pour 29 880€ ;
- ✓ Des remboursements d'avances forfaitaires pour 204 120€.

III – CONCLUSION :

La poursuite de la politique de désendettement entamée par la ville suit son cours et laisse apparaître une évolution des flux suivants :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Remboursement du capital (k€)	3 659	3 725	3 995	3 948	3 766	4 240

A ce rythme, 12,5 ans seront nécessaires pour résorber intégralement le volume de la dette de 49 000 000 millions d'euros (au 31/12/2020) aide de l'État soustraite et en consacrant 3 840 000 € chaque année.